

## École élémentaire de la Viotte - Réfection de la couverture - Adoption du projet - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Dans le cadre des travaux de grosses réparations sur les établissements scolaires, il est envisagé la réfection en tuiles mécaniques de la couverture de l'école élémentaire Viotte, 1 chemin Français.

L'étude a été conduite par les services techniques municipaux. Ces travaux seront réalisés en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

### **A - Tranche ferme** (année 2003)

Couverture côté Est  
Estimation : 75 000 € TTC

### **B - Tranche conditionnelle**

Couverture coté Ouest  
Estimation : 55 000 € TTC

Soit une estimation globale de 130 000 € TTC.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants, étant précisé que, pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- solliciter l'aide financière de l'État, de la Région, du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement par des crédits inscrits au BP 2003 pour la tranche ferme à l'imputation 90.212.2313.00502.33000 et sur les exercices budgétaires suivants pour la tranche conditionnelle,

- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs en recettes aux chapitres 90.212.1321/1322/1323.00502.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*